



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale  
18 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 8 octobre 2018, à 10 heures

*Président* : M. Skinner-Klée Arenales ..... (Guatemala)

## Sommaire

Déclaration liminaire du Président

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Discours liminaire de M. Kharas, Vice-Président et Directeur par intérim du Programme Économie mondiale et développement de la Brookings Institution

Débat général

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Déclaration liminaire du Président**

1. **Le Président** dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan d'action pour l'humanité, la planète, la prospérité et les partenariats qui contient des orientations universelles et incontestées tendant au bien-être des générations futures. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent continuer à en faire plus pour favoriser sa mise en œuvre.

2. Pendant la session en cours, la Commission œuvrera en faveur de la bonne mise en œuvre du Programme 2030 en entamant le dialogue et en s'efforçant de formuler des orientations politiques sur nombre de questions urgentes liées au développement durable, par exemple le système financier international, la soutenabilité de la dette extérieure et le développement et le commerce international et le développement. Ce faisant, elle gardera à l'esprit les priorités définies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et abordera les sujets ayant trait à l'intégration des trois dimensions du développement durable définies dans le Programme 2030.

3. Quoique des progrès considérables aient été faits, la pauvreté reste un problème généralisé dans les pays les moins avancés et répandu dans la plupart des pays à revenu intermédiaire. Par conséquent, la communauté internationale doit soutenir les initiatives menées par les pays, en particulier ceux qui sont en situation particulière, pour atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, il faut accorder une attention spéciale aux moyens de surmonter les difficultés liées à la capacité productive et aux infrastructures des pays d'Afrique et des pays les moins avancés, dont les possibilités de développement sont limitées par des pratiques commerciales déloyales.

4. Pour que les orientations stratégiques mondiales relatives au développement durable se révèlent efficaces, il convient d'harmoniser les ordres du jour respectifs de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de leurs organes subsidiaires, du Forum politique de haut niveau et des autres instances compétentes avec le Programme 2030. L'Assemblée générale a récemment demandé que les consultations relatives à l'alignement de ses travaux sur le Programme 2030 se poursuivent et souligné qu'il fallait accroître les synergies entre les travaux des différents organes et instances et que les grandes commissions devraient

continuer à collaborer avec les États Membres pour regrouper ou supprimer des points de l'ordre du jour lorsqu'il était possible de le faire.

### **Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales**

5. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que les travaux de la Commission à la session en cours seront clairement axés sur la concrétisation de la vision définie dans le Programme 2030. L'élan en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable n'est pas retombé, comme l'indique le nombre de pays qui présentent des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau, mais les progrès sont encore trop lents et inégaux. Cela dit, la Commission pourrait réfléchir à des moyens d'accélérer ces progrès dans le cadre de l'examen des diverses questions sectorielles ou autres inscrites à l'ordre du jour.

6. Le Programme 2030 est mis en œuvre dans un environnement mondial en pleine évolution : les projections tablent sur une croissance économique mondiale d'au moins 3 % pour les prochaines années, mais les tensions commerciales croissantes et l'incertitude qui continue de peser sur les échanges mondiaux pourraient avoir de graves incidences sur les entreprises, la confiance des ménages, le prix des actifs et les comportements des investisseurs et entraîner un fort ralentissement de l'activité économique. Parallèlement, la spirale du protectionnisme et des mesures de rétorsion risque d'enrayer le système commercial multilatéral et le multilatéralisme en général.

7. Bien des pays en développement voient leurs vulnérabilités financières s'aggraver, se trouvant exposés aux pressions qui s'exercent sur les taux de change, à une volatilité financière plus importante et au risque de retraits de capitaux soudains. Les pays dans lesquels la croissance du produit intérieur brut est faible, dont la situation politique est très instable ou qui enregistrent des déficits courants ou budgétaires importants, sont plus sensibles à la volatilité des marchés financiers et plus exposés au risque de contagion en cas de chocs extérieurs.

8. Le climat actuel de tensions géopolitiques pourrait nuire profondément à l'activité économique de certains pays, tandis que le spectre des changements climatiques continue de planer, en particulier sur les petits États insulaires en développement qui y sont les plus exposés. Face à l'urgence croissante que constituent ces risques, il importe plus que jamais que les décideurs parient sur le renforcement de la résilience en investissant dans un

développement inclusif et durable et en réfléchissant à des approches intégrées, en particulier aux fins de la lutte contre les problèmes interdépendants que sont la pauvreté, la faim et les conflits.

9. Comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, la stabilité et la viabilité financières sont des conditions indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Fort de ce constat, le Secrétaire général a récemment lancé sa stratégie de financement du Programme 2030, dans laquelle il détaille les mesures que l'Organisation des Nations Unies devra prendre en vue d'accélérer la mobilisation des ressources à l'appui des objectifs de développement durable. Cette stratégie a trait également à l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, démarche qui demandera une véritable mobilisation des États Membres. Le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles, début 2019, sera l'occasion pour les États Membres de communiquer les nouvelles orientations qu'ils auront formulées à cet égard. La Commission entendra également un exposé sur le plan d'action à l'échelle du système pour la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027).

10. La Commission examinera sous peu le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, lequel comprend un accord prévoyant que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement soit redéfini et rebaptisé « Forum d'examen des migrations internationales ». Le Département des affaires économiques et sociales est pleinement résolu à faciliter la mise en place de ce Forum.

11. La Commission devra également analyser la manière dont la révolution technologique transforme la vie des personnes et modèlera l'avenir de nos sociétés. Pour concrétiser l'aspiration collective qu'est la réalisation du Programme 2030, il est aujourd'hui indispensable de mettre l'innovation technique au service du bien commun.

12. Dans le cadre des réunions du Forum politique de haut niveau qui seront organisées sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, respectivement en juillet et en septembre 2019, les chefs d'État et de gouvernement examineront les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable et débattront des mesures qui permettraient d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Les délibérations de la Commission seront certainement utiles à l'établissement d'un

consensus sur les questions essentielles qui seront examinées au prochain cycle du Forum politique de haut niveau.

**Discours liminaire de M. Kharas, Vice-Président et Directeur par intérim du Programme Économie mondiale et développement de la Brookings Institution**

13. **M. Kharas** (Vice-Président et Directeur par intérim du Programme Économie mondiale et développement de la Brookings Institution), accompagnant ses propos d'un diaporama, souhaite faire part de ses observations sur les progrès accomplis vers la réalisation de 21 des 169 cibles associées aux objectifs de développement durable définies dans le Programme 2030. Ces cibles ont été retenues plutôt que d'autres car elles sont les seules à être à la fois axées sur l'être humain et quantifiables, donc mesurables.

14. L'objectif global de cet examen était de repérer les domaines dans lesquels on avait enregistré le plus ou le moins de progrès, par cible et par pays, et de repérer les lacunes qui resteraient à combler pour atteindre les cibles si l'on continuait de suivre les trajectoires actuelles. Les 21 cibles choisies ont été réparties entre deux catégories : les « cibles vitales », recouvrant les enjeux de vie ou de mort, et les « cibles essentielles », visant à satisfaire les besoins fondamentaux des populations.

15. Dans la première catégorie, qui comprend par exemple les cibles liées à l'élimination des décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans (cible 3.2) et à la réduction d'un tiers du taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles (cible 3.4), on a évalué qu'un peu plus de 40 millions de personnes, dont 9 millions d'enfants, perdraient la vie si le rythme des progrès accomplis ne s'accélérait pas.

16. Dans la seconde catégorie, où l'on retrouve les cibles touchant à la pollution de l'air, à l'égalité des genres et à l'assainissement, on estime que le nombre de personnes laissées pour compte varierait, selon les cibles, de quelques centaines de millions à plusieurs milliards, si l'on s'en tient aux trajectoires actuelles. Les progrès accomplis vers les cibles définies en matière d'assainissement sont insuffisants ; on estime ainsi qu'en 2030, 2 millions de personnes manqueront toujours de services d'assainissement de base. Qui plus est, au vu des données les plus récentes concernant les niveaux de particules présentant un danger pour la santé respiratoire, les cibles relatives à la pollution de l'air ne sont plus à jour. De ce fait, malgré les progrès enregistrés dans ce domaine, les objectifs à atteindre se

sont éloignés plutôt que rapprochés. On observe également un recul pour ce qui est des cibles liées à l'obésité chez l'enfant.

17. Les personnes qui seront laissées pour compte en l'absence de modification des trajectoires actuelles seront regroupées dans un nombre restreint de pays abritant la majeure partie de la population mondiale, notamment en Chine, en Inde et au Nigéria. Il faut donc accorder une attention particulière à ces pays si l'on veut améliorer les résultats obtenus au niveau mondial. Même dans les grandes économies avancées telles que les États-Unis d'Amérique, la perspective d'atteindre certaines cibles est bien faible, notamment pour ce qui est de l'obésité chez l'enfant et de l'égalité des genres.

18. Tous les pays avancent vers la réalisation des objectifs, mais trop lentement. Si les pays pauvres sont toujours ceux qui ont le plus de chemin à parcourir, on observe également des progrès insuffisants dans certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au rythme actuel, pour 16 des 21 cibles examinées, les objectifs de développement durables ne seront atteints qu'à demi, au mieux, d'ici à 2030.

19. Compte tenu des progrès accomplis jusqu'ici, rien n'est perdu, mais la pleine réalisation des objectifs de développement durable supposera d'accélérer largement et durablement les efforts consentis à cet égard, et ce, dans tous les pays, particulièrement dans les plus grands.

20. **M. Rosenthal** (ancien Ministre guatémaltèque des affaires étrangères), commentateur principal, se félicite du fait que, dans son discours liminaire, M. Kharas ait présenté le Programme 2030 comme un cadre d'incitation vers de meilleurs résultats en matière de développement pour tous. La méthode utilisée pour mesurer le chemin restant à parcourir vers la réalisation des objectifs de développement durable complète utilement le cadre mondial d'indicateurs adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/313.

21. La perspective d'une accélération des progrès en cours, quoiqu'elle dépende des mesures qui seront prises aux niveaux national et international, est une raison de rester optimiste. Cela étant, il y a lieu de s'inquiéter des conflits violents qui ont récemment éclaté dans un petit groupe de pays, principalement en Afrique sub-saharienne, et qui risquent de se prolonger. Dans ces pays, il est malheureusement plausible que les tendances positives observées ralentissent ou s'inversent.

22. Pour finir, l'intervenant demande à l'orateur principal comment il serait possible de suivre les

progrès accomplis vers les objectifs qui ne sont pas facilement quantifiables, par exemple l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et à l'efficacité des institutions. Évoquant le scepticisme et l'hostilité de certains États Membres à l'égard du multilatéralisme et l'érosion de l'ordre international qui avait présidé à l'adoption du Programme 2030, il s'interroge enfin sur la façon dont le climat politique actuel pourrait nuire à la réalisation des objectifs de développement durable.

23. **M. Bolaji** (Nigéria) souhaite recevoir des conseils plus concrets sur les moyens d'accélérer la coopération et l'assistance face aux difficultés diverses et persistantes que rencontrent les pays, notamment au niveau local.

24. **M. Babajide** (Observateur de l'Union européenne) dit que l'engagement de ne laisser personne de côté est au cœur de la politique de l'Union européenne en matière de coopération au service du développement. Il faut en faire plus pour élargir la portée et le champ de la collecte et de l'analyse de données, y compris en renforçant les capacités des pays partenaires dans ce domaine. À cet égard, l'Union européenne continuera à soutenir le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle et l'OCDE.

25. Les initiatives de coopération au service du développement doivent être articulées autour des plans nationaux et des priorités définies par les pays partenaires. La réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui prévoit notamment le renforcement du système des coordonnateurs résidents, constituera un pas de plus en ce sens. L'Union européenne, pour sa part, continuera à faire tout son possible pour focaliser ses efforts de coopération au service du développement sur les partenaires les moins intégrés et pour améliorer le suivi et l'examen des progrès accomplis.

26. **M. Kharas** (Vice-Président et Directeur par intérim du Programme Économie mondiale et développement de la Brookings Institution) dit qu'afin de suivre les progrès accomplis vers les objectifs difficiles à quantifier, il faut pouvoir compter sur des données plus fines et plus à jour. Malheureusement, nombre des pays qui suscitent le plus d'inquiétude sont aussi ceux dont les capacités statistiques sont les moins perfectionnées et qui ne disposent donc que de faibles volumes de données. En conséquence, c'est dans ces domaines qu'il convient d'entreprendre des activités de renforcement des capacités. Les statistiques publiées par les États étant souvent trop anciennes pour servir de base à l'élaboration de politiques efficaces, les chercheurs se tournent de plus en plus fréquemment vers

d'autres sources de données. Cependant, ces sources ne devraient idéalement servir qu'à compléter les données tirées d'enquêtes officielles, surtout au niveau infranational.

27. L'étude présentée en introduction avait simplement pour objet de mettre en lumière la portée et la nature des difficultés à surmonter. C'est au niveau national qu'il convient de définir les mesures concrètes permettant d'accélérer les progrès en matière de développement, car c'est à cette échelle que l'on comprend le mieux les besoins propres aux pays. Cette approche est déjà appliquée dans le cadre des examens nationaux volontaires. La mise en œuvre de ces mesures, en revanche, requiert des ressources internationales et un environnement mondial favorable qui dépassent le champ des seules politiques nationales.

28. Le monde a certes changé depuis l'adoption du Programme 2030, mais souvent dans un sens positif. Par exemple, les craintes que l'intelligence artificielle ne bouleverse le marché du travail ont été largement dissipées, même si elles pourraient encore se concrétiser à moyen et long terme. Petit à petit, un consensus se dégage sur l'idée que les économies doivent être diversifiées et résilientes pour profiter à tous et créer ainsi les conditions de la réalisation des objectifs de développement durable. De nombreuses entreprises ont intégré le concept de durabilité dans leurs stratégies à moyen terme, ce qui indique clairement que la croissance durable commence à prendre racine. Il faut toutefois investir davantage dans la recherche-développement, la collecte de données et les efforts de mise en œuvre aux niveaux local et national si l'on veut stimuler la création de technologies innovantes permettant d'accélérer les progrès en cours.

### Débat général

29. **M. Edrees** (Égypte), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions est le plus grand défi que le monde doit relever et une des conditions indispensables du développement durable. Le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 est donc d'une importance capitale. L'ampleur et l'ambition du Programme 2030 supposent de renforcer les moyens de mise en œuvre, de créer un environnement mondial propice au développement et de ne jamais se départir des principes fondamentaux que sont le fait de ne laisser personne de côté et l'application d'une responsabilité commune mais différenciée.

30. Pour que la croissance économique durable contribue véritablement à l'élimination de la pauvreté, les politiques macroéconomiques doivent être axées sur

la création d'emploi et sur l'inclusion économique et sociale. La jeunesse est porteuse d'un formidable potentiel en matière de développement et de cohésion sociale. Afin de créer des possibilités d'emploi durable pour les jeunes, il est nécessaire d'élargir les capacités productives et de développer le secteur industriel et les infrastructures, de sorte à assurer une croissance économique dont l'intensité de main d'œuvre soit suffisante. Le renforcement de la participation des femmes à la vie économique est également un volet essentiel des initiatives menées en faveur du développement durable.

31. L'aide publique au développement (APD) restera indispensable à la mise en œuvre du Programme 2030. Il importe parallèlement d'aider les pays à assurer la viabilité à long terme de leur dette et de promouvoir le commerce international en tant que source de financement du développement et moteur d'une croissance économique inclusive et de l'élimination de la pauvreté. Le Groupe réaffirme l'importance d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire, équitable et placé sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce. Il estime également que les transferts de technologie des pays développés aux pays en développement, réalisés dans des conditions favorables, sont essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030.

32. Accueillant avec satisfaction la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre 2018 à Katowice (Pologne), le Groupe souligne qu'il importe de donner pleinement suite au document final qui en sera issu et qui devra refléter non seulement le délicat équilibre de l'Accord de Paris, notamment pour ce qui est des questions liées à l'adaptation, à l'atténuation et aux moyens de mise en œuvre, mais aussi la nécessité urgente de revoir à la hausse les ambitions qui y sont inscrites, compte tenu des nouvelles données scientifiques disponibles.

33. Il convient également de prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction. À cet égard, le Groupe se félicite de la convocation de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en novembre 2018 à Charm el-Cheikh (Égypte).

34. La coopération Sud-Sud, qui complète la coopération Nord-Sud mais ne saurait s'y substituer,



doit continuer d'être guidée par les principes de solidarité, de respect de la souveraineté nationale, de maîtrise et d'indépendance nationales, d'égalité, de non-conditionnalité, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'avantages mutuels. Les États devraient de plus s'abstenir d'adopter ou d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui entraverait le financement du développement et la réalisation intégrale du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

35. C'est en prenant en compte les besoins et difficultés ayant trait à la situation propre de chaque État qu'il sera possible de ne laisser personne pour compte. Le multilatéralisme offre à tous les pays la possibilité précieuse de relever des défis complexes grâce à l'action collective. Dans cet esprit, le Groupe tient à réaffirmer l'importance de la tradition de la Commission consistant à adopter les projets de résolution par consensus.

36. **M. Locsin** (Philippines), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'Association est toujours attachée à la réalisation des objectifs de développement durable et au principe qui les sous-tend, celui de ne laisser personne de côté. Elle a pris à cet égard des mesures concrètes visant à renforcer la résilience, à promouvoir l'innovation et à faire émerger des villes intelligentes dans la région, en tirant parti notamment de la complémentarité entre les objectifs de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et du Programme 2030. Le prochain président de l'Association a ainsi proposé qu'un centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable soit créé à Bangkok en 2019 dans l'optique d'encourager la recherche sur le développement durable, de renforcer les compétences nécessaires à cet égard et de permettre à l'ASEAN et à ses partenaires externes, dont l'Organisation des Nations Unies, de se concerter sur l'action à mener.

37. Des résultats concrets ont été obtenus grâce : au plan de coopération stratégique de l'ASEAN en matière d'alimentation, d'agriculture et de foresterie (2016-2025), qui avait pour objet de faciliter le commerce et d'améliorer la sécurité alimentaire, la salubrité des aliments, la nutrition et l'équité de la répartition des denrées alimentaires ; au plan de travail de l'ASEAN en matière d'éducation (2016-2020), dont l'objectif était d'offrir des possibilités d'éducation à tous les citoyens des États concernés ; au programme de développement sanitaire pour l'après-2015 de l'ASEAN, axé sur la promotion de modes de vie sains, l'accès aux soins de santé, l'amélioration de l'hygiène alimentaire et la lutte

contre les risques et les menaces émergentes. Dans ce dernier domaine en particulier, le Plan d'action stratégique commun de l'ONU et de l'ASEAN en matière de gestion des catastrophes a constitué une étape importante sur la voie du renforcement de la cohérence de l'action conjointe de ces deux organisations en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe.

38. L'ASEAN a également obtenu des résultats dans le domaine du renforcement de la coopération au service du développement durable, notamment grâce au développement de l'économie circulaire, au recours aux énergies renouvelables, à la réduction des déchets et à la protection de la biodiversité. L'Association met actuellement la dernière main à son plan stratégique en faveur de l'environnement, où seront inscrits ses principes directeurs concernant la coopération en matière environnementale. La Réunion ministérielle spéciale de l'ASEAN sur l'action climatique s'est tenue le 10 juillet 2018 sur le thème de l'application pleine et entière de l'Accord de Paris.

39. **M<sup>me</sup> Zahir** (Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que les travaux de la Commission sont essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). La Commission est également un espace de dialogue important pour la coordination de l'action collective dans le domaine du développement durable.

40. Les travaux préparatoires de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, qui se tiendra le 27 septembre 2019, sont déjà en cours. Tous les États devraient participer à ce processus afin de suivre les progrès accomplis sur la voie du développement durable, de mettre en commun les bonnes pratiques et de repérer les domaines dans lesquels des problèmes mondiaux se posent encore et qui requièrent une attention particulière. Les petits États insulaires en développement ont quant à eux tenu trois réunions préparatoires régionales, à Maurice, au Belize et aux Tonga, et organiseront sous peu une réunion interrégionale aux Samoa afin de procéder aux préparatifs de fond de l'examen à mi-parcours. Les partenaires de développement devraient également prendre une part active à cet examen et réaffirmer leur engagement à accélérer l'application des Orientations de Samoa et à abonder le fonds de contributions volontaires.

41. Les petits États insulaires en développement ont besoin qu'on les aide davantage, tant du point de vue du renforcement des capacités que des transferts de

technologie et de l'accès au financement, pour pouvoir atteindre les objectifs définis dans les cadres de développement arrêtés à l'échelle internationale, en particulier dans le Programme 2030. L'Organisation des Nations Unies pourrait prendre plus d'initiatives pour encourager les parties prenantes à fournir ce type d'appui.

42. Dans ses rapports sur les petits États insulaires en développement, particulièrement celui concernant l'évaluation consécutive à l'évolution des mandats impartis aux groupes des petits États insulaires en développement du Secrétariat (A/73/345), le Secrétaire général fait clairement état des difficultés rencontrées par les groupes du Secrétariat dans l'exécution des tâches qui leur incombent. Il convient donc de doter ces groupes d'un financement prévisible et suffisant qui leur permette d'honorer les nouvelles obligations relevant de leurs mandats respectifs.

43. Les changements climatiques constituent toujours le principal obstacle au développement durable et à la croissance économique des petits États insulaires en développement. Les engagements ambitieux souscrits par ces États au titre de l'Accord de Paris sont autant de preuves de la volonté politique et de la détermination dont ils font preuve s'agissant de remplir les objectifs définis par cet instrument. Saluant l'intérêt du dialogue Talanoa tenu en 2018 et dans l'optique de la préparation de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ils demandent instamment à tous les pays d'accélérer les efforts faits pour arrêter un programme de travail en vertu de l'Accord de Paris. Des progrès doivent être faits sur tous les points inscrits à l'ordre du jour, notamment ceux qui se recoupent, afin d'assurer la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris. Dans le même temps, les moyens déployés à l'appui de cette entreprise restent la principale condition de son succès.

44. **M. Carazo Zeledón** (Costa Rica), s'exprimant au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, dit que les pays à revenu intermédiaire continuent de se heurter à des problèmes importants, qui leur sont propres, en matière de développement. De nombreux pays qui sont récemment entrés dans cette catégorie ou qui y entreront sous peu, par exemple, craignent qu'un processus de reclassement fondé sur le revenu par habitant ne leur permette plus d'obtenir de financement à des conditions de faveur auprès des organisations intergouvernementales. Le Groupe encourage donc les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales à adopter des

critères multidimensionnels pour l'octroi de financement.

45. Le Groupe insiste sur la nécessité d'accroître l'accès des pays à revenu intermédiaire aux ressources financières pour accompagner leurs initiatives de développement durable et engage les fournisseurs d'APD à honorer leurs engagements envers les pays en développement et les pays les moins avancés. Tout en saluant l'importance de la coopération Sud-Sud, qui vient compléter, et non remplacer, la coopération Nord-Sud, le Groupe souhaite également promouvoir la coopération triangulaire et appuie les efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération au service du développement.

46. L'Organisation des Nations Unies devrait élaborer une stratégie globale à long terme mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies pour faciliter la coopération au service du développement durable des pays à revenu intermédiaire et la fourniture d'un appui coordonné à ces pays. De plus, le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités compétentes devraient établir ensemble une feuille de route pour répondre aux besoins les plus pressants des pays à revenu intermédiaire en matière de développement durable, dont la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs convenus au niveau international. Pour que l'ONU puisse satisfaire aux exigences du Programme 2030, il est urgent d'élaborer des systèmes de mesure transparents qui aillent au-delà du revenu par habitant.

47. Le Groupe attend avec intérêt la suite qui sera donnée à la résolution 72/230 de l'Assemblée générale, intitulée « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire », en particulier la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale doit tenir le 4 décembre 2018 pour examiner les lacunes dont souffrent les pays à revenu intermédiaire et les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre du Programme 2030.

48. **M. Ligoya** (Malawi), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que la tâche à accomplir au niveau mondial est immense. Les crises engendrées par les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les pandémies ainsi que la mobilité et les déplacements humains sans précédent, notamment, aggravent encore les problèmes structurels avec lesquels les 47 pays les plus vulnérables du monde sont aux prises. La mondialisation s'est durablement imposée, mais ses bienfaits ne sont pas encore distribués de manière équitable et les pays les moins avancés ne sont pas en mesure d'en récolter les fruits. Les

avantages des technologies de pointe risquent également de ne pas être équitablement répartis : la fracture créée par l'intelligence artificielle pourrait renforcer les fossés numériques qui, déjà, entretiennent les inégalités économiques et sapent la compétitivité.

49. Au rythme actuel de croissance économique, il est peu probable que les pays les moins avancés parviennent à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. En outre, 33 de ces pays, représentant une population totale de 82 millions d'habitants, nécessitent une aide alimentaire d'urgence et des investissements à long terme pour assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'allègement de la dette est également d'une importance cruciale pour les pays les moins avancés, de même que l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, la simplification des règles d'origine et l'augmentation de la part d'aide pour le commerce qui leur revient.

50. Les pays les moins avancés ont fait des progrès dans certains domaines, notamment l'accès à l'électricité, les taux de scolarisation et la participation des femmes aux fonctions électives, mais les résultats obtenus à ce jour restent insuffisants pour combler le retard par rapport aux autres pays en développement. Le Groupe se félicite donc de la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et de l'augmentation de 4 %, en termes réels, de l'aide bilatérale accordée par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Néanmoins, l'APD ne représente toujours que 0,09 % du revenu national brut des pays donateurs et seuls 6 pays ont atteint la borne inférieure de la fourchette fixée pour ce qui est de l'APD destinée aux pays les moins avancés. Les partenaires de développement doivent donc honorer leur engagement de consacrer l'équivalent de 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'APD en faveur des pays les moins avancés, et aller plus loin encore. La qualité de l'APD, notamment le fait qu'elle soit prévisible et conforme aux priorités des pays récipiendaires, doit également être améliorée.

51. Afin de se montrer à la hauteur de la tâche et d'accélérer les progrès des pays les moins avancés vers la réalisation des objectifs du développement, au cours de la présente session, la Deuxième Commission doit étudier d'un œil neuf ce qui est mis à la disposition de ces pays et ce dont ils ont besoin.

52. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la Commission devrait principalement s'employer à ce que l'ensemble des accords internationaux relevant de sa compétence soient bien appliqués. Le développement durable reste central à cet égard et les

difficultés particulières auxquelles les petits États insulaires en développement se heurtent, notamment la grave menace que les changements climatiques font peser sur eux, doivent être envisagées dans ce cadre. Les Orientations de Samoa demeurent le point de référence des discussions devant se tenir sur le sujet. La Commission devrait appuyer sans réserve et de manière concrète la mise en œuvre des Orientations de Samoa, l'examen annuel qui en est fait dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ainsi que l'examen à mi-parcours qui aura lieu en 2019.

53. L'action menée pour parvenir au développement durable doit se fonder sur les principes de l'égalité des nations et du respect mutuel, quel que soit le stade de développement d'un pays. Bien que tout indique que l'économie mondiale se soit formidablement rétablie, la croissance mondiale est inégale. Cela vaut en particulier pour les pays de la sous-région de la CARICOM, où l'embellie économique est encore insuffisante pour résoudre le problème du chômage, surtout chez les jeunes, et celui de la soutenabilité de la dette.

54. Le désengagement face aux risques, qui a perturbé les relations classiques de correspondants bancaires, est l'un des principaux problèmes de la région des Caraïbes. La correspondance bancaire est un bien public mondial qui doit être accessible à tous les pays, grands et petits. Le retrait unilatéral de ces relations menace d'exclure les pays de la CARICOM du système commercial mondial, d'affaiblir leur économie et d'accroître le niveau de pauvreté. La Commission devrait donc trouver le moyen d'examiner de manière innovante les préjudices causés par la pratique de désengagement face aux risques au titre du point de l'ordre du jour consacré aux questions de politique macroéconomique.

55. Depuis leur entrée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, de nombreux membres de la CARICOM ne peuvent plus bénéficier de prêts à des conditions de faveur. De ce fait, ces petits pays insulaires vulnérables ont été contraints de s'endetter lourdement pour financer les mesures destinées à renforcer leur résilience. La communauté internationale devrait donc revoir les critères qui conditionnent l'accès au financement, en recourant par exemple à un indice de vulnérabilité. La CARICOM continuera de plaider en faveur d'une révision des critères d'accès des pays à revenu intermédiaire aux prêts à des conditions de faveur, compte tenu en particulier de la grande diversité des pays classés dans cette catégorie.

56. La CARICOM se félicite de la décision prise par la Présidente de l'Assemblée générale de reporter la réunion de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire qui devait avoir lieu au cours du débat de



haut niveau cette année. Elle est elle aussi convaincue de la nécessité de tenir une réunion au niveau le plus élevé dans les mois à venir, objectif que la Commission peut contribuer à concrétiser.

57. Les États Membres devraient allouer des ressources supplémentaires aux groupes des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales et au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En leur donnant davantage de moyens, ils leur permettraient de s'acquitter au mieux des nouveaux mandats qui leur ont été confiés, dont ceux qui ont trait aux Orientations de Samoa et au Programme 2030.

58. **M. Hilale** (Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la Commission devrait continuer de s'attacher à offrir des conseils coordonnés et intégrés sur les politiques microéconomiques et macroéconomiques en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la viabilité environnementale, le commerce international et le développement, et le Programme 2030 et ses cibles.

59. Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines à différents niveaux sera déterminant dans l'exécution coordonnée et le succès de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le développement durable représente une chance et une responsabilité collectives ; nous pouvons y accéder moyennant la coopération multilatérale, le respect des engagements pris au niveau international, y compris l'intensification de la coopération visant à juguler les flux financiers illicites, et l'octroi de moyens de mise en œuvre aux pays en développement. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut traduire en actes tous les engagements pris dans l'ensemble des domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba. À cet égard, il est indispensable de mobiliser tous les types de ressources auprès de toutes les sources pour pouvoir combler les lacunes. Cela exige un partenariat et une solidarité redynamisés au niveau mondial ainsi qu'une collaboration multipartite renforcée.

60. Il est regrettable que les tendances réactionnaires aient continué d'entraîner la réduction du volume d'APD au niveau mondial. Un financement suffisant et prévisible est indispensable pour atteindre les objectifs du développement durable et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Les pays africains ont besoin d'une assistance technique et de moyens financiers pour renforcer leurs capacités nationales et favoriser la croissance de leur économie. Les fournisseurs d'APD

devraient donc respecter les engagements qu'ils ont pris et la communauté internationale étudier les moyens de parvenir à un juste équilibre entre la soutenabilité de la dette et le financement des objectifs de développement durable.

61. Le commerce international, qui est un des principaux moyens de mettre en œuvre le Programme 2030, doit rester une priorité. Le Groupe des États d'Afrique est fermement attaché à un système commercial multilatéral fondé sur des règles, transparent, non discriminatoire, ouvert et inclusif. Il est profondément préoccupé par le fait que le Cycle de négociations de Doha pour le développement n'ait pas été achevé.

62. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, est une condition préalable au succès du Programme 2030. La réforme du système de développement doit permettre d'intégrer les priorités et programmes régionaux de développement dans l'action menée collectivement pour s'assurer un avenir prospère et riche de possibilités, sans laisser personne de côté. À cet égard, dans la perspective de favoriser le développement durable à long terme au niveau national, les activités opérationnelles de développement doivent prendre en compte la nécessité de développer, promouvoir et renforcer les capacités des pays d'Afrique. Dans le même temps, l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions devrait rester la priorité absolue et l'objectif fondamental de la réforme. Le système des Nations Unies pour le développement devrait continuer d'apporter son appui à l'application de l'Agenda 2063 et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et les entités des Nations Unies devraient tenir systématiquement compte de ces deux initiatives dans leurs activités opérationnelles de développement. Un financement prévisible doit aussi être apporté pour améliorer la coordination entre les acteurs du développement et ceux de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix.

63. Le Groupe demande qu'une réponse internationale efficace et tournée vers l'avenir soit opposée à la menace que les changements climatiques font peser sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, il importe d'approfondir les débats sur la lutte contre la désertification, la remise en état des terres et des sols dégradés et la réalimentation des cours d'eau dont le débit diminue, en particulier sur le continent africain, qui est touché de manière disproportionnée par ces phénomènes.

64. **M<sup>me</sup> Bird** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations qu'elle représente sont connues au sein de la Commission pour leurs exigences concernant des méthodes de travail efficaces et rationnelles qui favorisent la prise de décisions par consensus, l'équilibre travail-vie privée, la collégialité et l'achèvement des travaux de la session dans les délais fixés. Les délégations en question sont fières de cette réputation et déterminées à aider le Président et les facilitateurs à obtenir des résultats dans ce sens pendant la session en cours.

65. Les trois délégations apprécieraient d'être averties rapidement des résolutions pouvant avoir des incidences budgétaires et demandent instamment à tous les États de prévoir suffisamment de temps pour la concertation, l'examen des projets de résolution et les débats les concernant en veillant à présenter les projets dans les délais prévus. Cela maximiserait les chances de parvenir à un consensus sur les questions importantes dont la Commission est saisie. Comme convenu dans la résolution 72/313 de l'Assemblée générale, la Commission devrait s'efforcer de réduire au minimum les chevauchements entre les questions inscrites à son ordre du jour et envisager la possibilité de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans et d'en regrouper ou d'en supprimer d'autres. Elle devrait également éviter d'entrer dans des polémiques sur les accords conclus récemment au niveau des dirigeants ou d'ajouter des éléments superflus à ses procédures.

66. La Commission devrait promouvoir une plus grande égalité des genres, non seulement dans la teneur de ses résolutions, mais aussi dans ses méthodes de travail. L'égalité des genres est une question de principe : les femmes et les filles sont en droit d'attendre un traitement et des résultats égaux à ceux dont bénéficient les hommes et les garçons, et la stigmatisation et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre entravent les efforts de développement. C'est aussi une question de pragmatisme : l'égalité des genres est peut-être le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté et les inégalités. Si l'on veut parvenir à une telle égalité au niveau mondial, l'Organisation des Nations Unies doit montrer l'exemple.

67. La réalisation des ambitions énoncées dans le Programme 2030 repose sur quelques éléments fondamentaux. Premièrement, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour honorer son engagement de ne laisser personne de côté. Il s'agit notamment de s'employer activement à recenser et à éliminer les obstacles au développement auxquels se heurtent les populations autochtones, les jeunes et les

groupes minoritaires, et à les aider à participer davantage au système des Nations Unies. Deuxièmement, il faut se montrer extrêmement attentif aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en situation particulière. L'année en cours est particulièrement importante pour les petits États insulaires en développement, compte tenu de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa devant avoir lieu. Les problèmes et les besoins de ces pays doivent figurer au premier rang des considérations de la Commission.

68. Les changements climatiques constituent l'enjeu mondial le plus important ; nous ne pouvons y répondre qu'en agissant de concert et en poursuivant le même objectif. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réaffirment donc leur attachement à l'Accord de Paris.

69. Conscientes que la coopération au service du développement tenant compte de la question du handicap fait partie intégrante de l'efficacité de l'aide, les délégations des trois pays se sont engagées à faire en sorte que les réalisations de la Commission profitent aux personnes handicapées, qui sont environ un milliard dans le monde. En outre, fidèles au principe « rien sur nous sans nous », elles sont favorables à ce que les personnes handicapées et leurs organisations représentatives jouent un rôle déterminant dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable, en particulier dans la lutte contre les causes de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités.

70. Enfin, tout en reconnaissant la nécessité de revoir de fond en comble les pratiques financières à l'échelle mondiale et de mobiliser la communauté internationale pour établir des partenariats à tous les niveaux, les délégations sont toutes trois déterminées à voir s'imposer un programme novateur en matière de commerce qui favorise une véritable libéralisation des échanges et dont les retombées profitent à tous, partout dans le monde.

71. **M. Arriola Ramírez** (Paraguay), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que la situation géographique de ces pays est source d'immenses difficultés qui pèsent sur leur compétitivité internationale et freinent leur progrès socioéconomique en général. Ils font face à des coûts élevés en matière de commerce et de transport et à d'autres problèmes liés à l'inadaptation des infrastructures, au manque d'efficacité au passage de frontières, et aux goulets d'étranglement dans les procédures douanières. La diversification et la compétitivité de leurs exportations demeurant limitées et leurs capacités de production

insuffisantes, les pays en développement sans littoral sont très vulnérables aux chocs extérieurs.

72. Le commerce international est considéré comme un moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, ainsi qu'un moyen important pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Groupe est donc vivement préoccupé par le fait que la participation des pays en développement sans littoral au commerce international reste négligeable, à moins de 1 % du commerce mondial de marchandises en 2017. Cette situation leur vaut d'avoir des bases de production et d'exportation étroites, d'où la faiblesse de la croissance économique et la persistance de la pauvreté.

73. Le numérique joue un rôle de plus en plus important dans la réalisation du Programme 2030. Toutefois, le coût du large bande reste excessif pour les pays en développement sans littoral, ce qui les empêche de tirer pleinement parti du commerce électronique, des systèmes de transport intelligents et des nouvelles technologies aux fins du développement durable.

74. Les pays en développement sans littoral continuent d'appliquer des politiques qui amélioreront la mobilisation des ressources nationales, en renforçant notamment la collecte des recettes et les dispositifs de responsabilité y relatifs. Cependant, leurs efforts se retrouvent compromis par les déséquilibres commerciaux, la volatilité des prix des produits de base et le sous-développement du secteur privé, entre autres facteurs. Il sera fondamental de remédier à ces problèmes.

75. Du fait de leurs vulnérabilités structurelles et de la faiblesse de leurs capacités productives, les pays en développement sans littoral sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques et leurs effets néfastes, notamment la dégradation des terres, la désertification, la déforestation, les inondations et la sécheresse. Étant donné que la plupart de ces pays sont largement tributaires d'un petit nombre de produits agricoles ou minéraux de base, ils auront besoin de ressources supplémentaires aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, qui pourront au besoin leur être apportées via des mécanismes de financement existants, tels que le Fonds pour l'adaptation, la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat.

76. La préparation technique de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 aura lieu pendant la session en cours de l'Assemblée générale. Il faudra trouver des moyens innovants et viables de permettre aux pays en

développement sans littoral d'accélérer la réalisation du Programme d'action de Vienne et du Programme 2030.

77. **M. Jaime Calderón** (El Salvador), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles qui leur sont associées constituent le cadre d'action face aux enjeux régionaux et mondiaux et confirment l'engagement qui a été pris de ne laisser personne de côté. Néanmoins, pour les concrétiser, il faudra mobiliser des ressources financières et non financières adéquates. Dans ce contexte, les résolutions qui seront négociées par la Commission doivent contenir des orientations politiques et porter sur le développement durable sous l'angle des difficultés que rencontrent les pays en développement. L'objectif commun devra être d'apporter une valeur ajoutée à la mise en œuvre globale et au suivi du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

78. La CELAC s'inquiète de ce que l'accès au financement à des conditions privilégiées auprès des institutions financières diminue à mesure que le revenu par habitant augmente, ce qui fait que les pays ne sont pas à même d'obtenir auprès d'autres sources un financement suffisant à des conditions abordables pour répondre à leurs besoins. Elle reste déterminée à favoriser l'adoption de critères reposant sur des indicateurs multidimensionnels pour mesurer avec précision les niveaux de développement dans la région, en rendant compte de la diversité et de la complexité des situations, et engage les actionnaires des banques multilatérales de développement et les donateurs à élaborer des politiques de reclassement échelonnées et graduelles.

79. La CELAC se déclare favorable à la coopération Sud-Sud comme complément, et non comme substitut, de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire et considère que le succès du Programme 2030 dépendra de la prise en compte des droits des jeunes, des femmes et des filles, des peuples autochtones, des personnes handicapées, des personnes âgées, des migrants, des réfugiés et d'autres groupes. De même, l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion des femmes sont des conditions préalables à l'exercice des libertés fondamentales et des droits de la personne, à l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes, aux adolescentes et aux filles et à la réalisation des objectifs de développement durable.

80. Il doit être tenu compte, dans la coopération internationale, de l'hétérogénéité des stades de

développement, priorités, situations et capacités des pays en développement, et du fait que tous les États ont une souveraineté entière et permanente sur leurs richesses, leurs ressources naturelles et leurs activités économiques. Le meilleur moyen d'atteindre l'objectif primordial que constitue l'élimination irréversible de la pauvreté est d'accompagner les initiatives nationales en les inscrivant dans un cadre international favorable. Dans ces circonstances, la CELAC s'oppose à l'application unilatérale de mesures économiques, financières ou commerciales incompatibles avec le droit international et la Charte des Nations Unies.

81. Enfin, pour ce qui est des changements climatiques, la CELAC estime qu'il importe de renforcer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et d'établir un programme de travail ambitieux en vertu de l'Accord de Paris.

82. **M. Vale de Almeida** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Serbie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du Processus de stabilisation et d'association), ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que, en parvenant à un accord sur le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris, la communauté internationale s'est dotée du programme de développement durable le plus ambitieux jamais adopté. Ce programme devrait orienter les politiques et les mesures appliquées dans les pays, quel que soit leur stade de leur développement, et guider également les travaux de la Commission.

83. L'Union européenne juge très important de voir la Commission exploiter toutes ses capacités et regrette que les débats sur la revitalisation de ses travaux n'aient pas davantage progressé. Si les mesures déjà prises pour améliorer les travaux de la Commission sont les bienvenues, il reste encore beaucoup à faire pour en rendre le fonctionnement plus efficace. En particulier, l'Union européenne continuera d'insister sur la nécessité de veiller au respect des délais fixés par le Bureau et de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. De plus, l'Union européenne appuiera les mesures permettant de consacrer plus de temps aux débats sur l'élaboration et la négociation de résolutions. Lorsque la soumission tardive d'un projet ne permet pas de disposer de suffisamment de temps pour la tenue de consultations en vue de parvenir à un consensus sur une résolution cohérente, le projet de résolution en question doit être renvoyé à la prochaine session.

84. Les objectifs de développement durable offrent une excellente occasion de privilégier les mesures bénéfiques à la planète et à ses habitants. En juin 2017, l'Union européenne a donné suite au Programme 2030 en adoptant une vision commune en matière de politique de développement qui tient également compte du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris : le nouveau consensus européen pour le développement. Dans le même temps, elle s'emploie à mettre ses politiques, qu'elles soient nouvelles ou déjà en place, en conformité avec les objectifs de développement durable et les cibles qui leur sont associées.

85. Les changements climatiques étant l'un des problèmes mondiaux les plus pressants, il est nécessaire de réaffirmer les engagements communs pris en faveur de l'application intégrale de l'Accord de Paris et de s'efforcer particulièrement de protéger l'environnement de nouvelles dégradations.

86. Pour que la vision collective d'un avenir durable se concrétise, il faut garder à l'esprit que l'état de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Il est indispensable de promouvoir l'état de droit pour assurer une croissance économique soutenue qui profite à tous, le développement durable, l'élimination de la pauvreté et la pleine réalisation de tous les droits de la personne et de toutes les libertés fondamentales.

*La séance est levée à 13 h 5.*